



Le notaire a fait une erreur dans la succession de notre mère

Par **royon**, le **08/02/2011** à **10:44**

Bonjour,
Notre mère est décédée début janvier 2010. La succession a été réglée en avril 2010 : 6000 € par enfant x 4. Pas d'immobilier. En janvier 2011, le notaire nous envoie un courrier à chacun, nous disant que sa comptable s'est trompé, qu'elle a imputé dans le compte de notre mère de l'argent qui venait d'une autre succession, et que nous lui devons chacun la somme de 3000 € (et des poussières).
Notre question est : devons nous lui rembourser cette somme que nous avons dépensé ?
A-t-il une assurance responsabilité civile qui le couvre en cas d'une erreur telle que celle-ci ?
Avec nos remerciements.
Cordialement

Par **toto**, le **08/02/2011** à **23:48**

je vois que vous ne connaissez pas la théorie de l'enrichissement sans cause rnrnrnvous ne pouvez vous enrichir au dépend d'un autre sans que ce ne soit justifié. Si l'erreur est bien vérifiée, vous devez cet argent à l'autre client du notaire. Son assurance ne servira éventuellement que pour le paiement des intérêts que le notaire devra à son client...

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **00:14**

Vous devez rembourser, c'est certain. Mais vous pouvez demander une indemnisation au notaire pour son erreur. Demandez chacun 3000 euros.

Par **toto**, le **09/02/2011 à 14:04**

ne rêvons pas, je ne pense pas que vous obtiendrez autre chose qu'un échelonnement du remboursement , et éventuellement une indemnité pour préjudice morale dont le tarif est presque systématique (500 euros). A comparer au frais d'avocat ! rnrnAttention, un notaire est un officier ministériel. Il est donc habilité à rédiger des actes extra-judiciaires. rnrnUn juge qui donnerait 3000 euros d'indemnité contournerait la règle de fond de l'enrichissement sans cause. rnCela dit, si vous êtes joueur, vous pouvez demander...

Par **royon**, le **09/02/2011 à 23:56**

l'autre client du notaire a été réglé il n'y a pas de problème, c'est dans la caisse du notaire qu'il manque cet argent...rnrnA quoi servent les assurances RC ? si ce n'est lorsque les notaires se trompent?rnrndes erreurs telles que celles ci, il ne doit pas y avoir tous les jours....

Par **toto**, le **10/02/2011 à 09:20**

soyez petit joueur, posez la question au notaire

Par **coure**, le **04/06/2013 à 15:28**

bonjour , rnrnJe dois écrire une lettre à un notaire qui c'est occupé d'une succession mais qui a oublié 4 personnes j'en fais partie . 6 enfants ont eu le partage mais les 4 enfants d'un autre mariage n'ont pas été inclu dans succession . Notaire n'a pas rechercher si il ya avit d'autres enfants . Pouvez vous me dire quel le lettre écrire je suis à cours d'idée . Merci

Par **Enka1**, le **06/06/2013 à 18:40**

Normalement le notaire est tenu de rechercher tous les héritiers. Vous n' avez pas tous eu votre part. Et bien vous pouvez l' exiger.